



## SALARIÉ

---

Quelles que soient la forme et la durée de son contrat de travail, le salarié peut se former en tout ou partie pendant le temps de travail. Le statut du salarié pendant la formation - c'est-à-dire sa rémunération, sa protection sociale, ses obligations à l'égard de l'employeur ou encore le mode de prise en charge des coûts de la formation - dépend du cadre juridique dans lequel il se trouve : **plan de formation de l'entreprise, congé individuel de formation (CIF), mobilisation du compte personnel de formation, validation des acquis de l'expérience (VAE), périodes de professionnalisation**, etc.

Plus d'infos : [La Formation des salariés du secteur privé](#)

Tarifs : nous consulter ([Mail](#) - 04 30 19 81 41)

Mise à jour le 18 février 2015

Service de Formation Continue  
Université de Perpignan Via Domitia  
52 avenue Paul Alduy - 66860 Perpignan Cedex 9  
04 30 19 81 41 - [sfc@univ-perp.fr](mailto:sfc@univ-perp.fr)  
N° déclaration d'existence : 91.66.PO832.66